

Après la lutte contre les fraudes des particuliers ,l' administration fiscale française veut récupérer à présent sur les entreprises



La lutte contre l'évasion fiscale des ménages ayant déjà bien rapporté , le fisc français veut maintenant faire mieux contre les fraudes à la TVA et les fraudes sociales .

Le fisc veut moduler les pénalités pour les entreprises qui régularisent : pénalités et amendes proportionnelles à "l'erreur" de l'entreprise.

Le détail du plan de lutte est confidentiel mais on sait que les régularisations avant, pendant et après un contrôle fiscal seront encouragées par des règles "très claires".

Le gouvernement veut financer intégralement la baisse d'un milliard d'euros de l'impôt sur le revenu des ménages modestes, de cette façon.

Depuis le début de la circulaire, qui a réduit les pénalités des détenteurs de comptes en Suisse qui les déclarent au fisc, 23.191 dossiers ont été déposés dont 1.260 ont été réglés par la cellule anti-fraude.